



# **ACCORD DE LICENCE FRONIUS CENTRAL USER MANAGEMENT**

**Valide à partir de janvier 2025**

## 1 VALIDITE ET INFORMATION OU DIVULGATION

- 1.1 Les présentes conditions d'utilisation s'appliquent exclusivement à l'utilisation de FRONIUS Central User Management.
- 1.2 En acceptant l'offre ainsi qu'en utilisant le logiciel, l'utilisateur consent à l'application des Conditions d'utilisation dans leur version en vigueur au moment de son utilisation.
- 1.3 Les Conditions d'utilisation sont consultables à tout moment sur [www.fronius.com](http://www.fronius.com) et sont téléchargeables au format PDF. La page d'accueil de nos plateformes Internet comporte une référence/un lien explicite vers les présentes Conditions d'utilisation.
- 1.4 Nous sommes l'entreprise FRONIUS International GmbH, Froniusstraße 1, 4643 Pettenbach, Autriche, enregistrée sous le numéro FN 149888z auprès du tribunal de commerce (Firmenbuchgericht) de Steyr, Tél. : +43 7242 241-0, Fax : +43 7242 241-3940, [contact@fronius.com](mailto:contact@fronius.com), [www.fronius.com](http://www.fronius.com). Siège : Pettenbach, numéro de TVA : ATU52614407, chambre d'affiliation : chambre économique de Haute-Autriche, objet de notre entreprise : production et distribution de produits des Business Unit Perfect Welding, Solar Energy et Perfect Charging. Nous sommes en particulier soumis aux dispositions suivantes : Code du commerce et de l'industrie autrichien 1994 (Gewerbeordnung), consultable à l'adresse [www.ris.bka.gv.at](http://www.ris.bka.gv.at). Autorité de contrôle conformément à la loi autrichienne sur le e-commerce (ECG) : autorité administrative (Bezirkshauptmannschaft) du district de Kirchdorf an der Krems.

## 2 APPLICATION FRONIUS CENTRAL USER MANAGEMENT

- 2.1 FRONIUS Central User Management désigne le logiciel pour l'administration centralisée des utilisateurs des systèmes de soudage et des applications logicielles FRONIUS. Il est utilisé avec des systèmes de soudage définis fabriqués par FRONIUS et désigne un logiciel basé sur un serveur qui est installé sur un système client. Le produit est installé et exploité dans l'environnement informatique et dans le domaine de responsabilité du Client. Chaque offre de FRONIUS Central User Management est accompagnée d'un cahier des charges détaillé pour le système du Client, qui constitue une condition préalable au succès de l'installation.
- 2.2 FRONIUS Central User Management est utilisé pour l'administration centralisée des utilisateurs, des cartes codées/mots de passe ainsi que des rôles et autorisations pour les systèmes de soudage et les applications logicielles FRONIUS. La création, l'affectation, le verrouillage, la suppression, la modification et la distribution sont des opérations simples et rapides.
- 2.3 L'utilisateur peut accéder à FRONIUS Central User Management et utiliser toutes ses fonctionnalités via un simple navigateur Web. Une version à jour du navigateur utilisé est requise pour permettre une représentation et une fonctionnalité optimales. Les nouvelles versions ne peuvent plus être installées sur des navigateurs obsolètes qui ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles.
- 2.4 La livraison du logiciel est effectuée dans le cadre d'une visite sur place par un technicien de FRONIUS ou d'un partenaire commercial qui accompagne et réalise l'installation et la mise en service sur place.

### **3 DISPONIBILITE DE FRONIUS CENTRAL USER MANAGEMENT**

FRONIUS Central User Management est disponible pour les produits/solutions FRONIUS suivants :

- / TPS/i
- / TT/i
- / MW/i
- / iWave
- / Fortis
- / WeldCube Premium

### **4 CONDITIONS REQUISES POUR L'UTILISATION DE FRONIUS CENTRAL USER MANAGEMENT**

- 4.1 Pour pouvoir utiliser FRONIUS Central User Management, tous les systèmes de soudage concernés doivent être mis en réseau en permanence.
- 4.2 FRONIUS n'assume aucune responsabilité quant à la compatibilité de l'infrastructure informatique de l'utilisateur avec FRONIUS Central User Management.
- 4.3 Une connexion en ligne permanente ou au moins temporaire aux serveurs de mise à jour et au système de gestion des licences de FRONIUS est nécessaire pour garantir un fonctionnement sans problèmes avec mises à jour en ligne ainsi que pour la gestion des licences.
- 4.4 Obligation de collaboration du Client :
  - / Lors de l'installation/de la mise en service, les responsable informatiques nécessaires chez le Client doivent être à la disposition du technicien FRONIUS.
  - / Le Client doit observer les conditions système nécessaires pour Central User Management qui sont communiquées avec l'offre et veiller à les mettre en place AVANT l'installation/la mise en service.
  - / Tous les systèmes de soudage doivent être raccordés avant la mise en service de la solution.
- 4.5 Pour une assistance optimisée en termes de coûts de déplacement, il est recommandé au Client de fournir un accès VPN à FRONIUS Central User Management. Dans le cas contraire, tous les frais de déplacement engagés dans le cadre des services d'assistance seront à la charge du Client. Le choix du technicien qui se rendra chez le Client à partir de quel endroit revient à FRONIUS.
- 4.6 Digital Solution Remote Support (accès à distance)
  - / Pour offrir une assistance optimisée en matière de coûts de transport, il est possible de réaliser des prestations d'assistance à distance pour FRONIUS Central User Management – si c'est pertinent/possible (décision prise par le TECHNICIEN FRONIUS).
  - / Pour ce faire, l'accès à la solution logicielle concernée doit impérativement être assuré par le Client via VPN ou partage d'écran, avec ou sans programme de commande à distance (TeamViewer, Skype).

- / Pour des interventions de Digital Solution Remote Support (accès à distance) plus longues et/ou planifiables, il est obligatoire de convenir d'un rendez-vous au préalable avec le technicien en charge de l'opération.
- / Une intervention de Digital Solution Remote Support (accès à distance) est facturée à l'heure selon le temps passé. Le tarif appliqué est déterminé conformément à la liste de prix FRONIUS en vigueur à ce moment-là. Le tarif horaire n'inclut pas les accords d'accessibilité et/ou le temps/la vitesse de réaction définis.
- / FRONIUS décline toute responsabilité quant au remplacement éventuel de l'intervention Digital Solution Remote Support (accès à distance) par une intervention sur site. Cette dernière peut rester nécessaire pour des sujets précis et/ou en complément d'une assistance à distance. Les coûts supplémentaires y afférents devront être payés par le Client.

## **5 MISES A JOUR DE FRONIUS CENTRAL USER MANAGEMENT**

5.1 Des mises à jour de FRONIUS Central User Management seront proposées de temps à autre, en particulier :

- / des extensions de fonctionnalité ;
- / de nouvelles fonctionnalités du logiciel de base ;
- / des correctifs de bugs.

Sous réserve du point 6.3, l'utilisateur approuve les mises à jour de toute sorte sans accord spécifique.

5.2 Une connexion en ligne permanente ou au moins temporaire aux serveurs de mise à jour et au système de gestion des licences de FRONIUS est nécessaire pour garantir le bon déroulement des mises à jour en ligne.

## **6 MODELE DE FACTURATION**

6.1 Le logiciel FRONIUS Central User Management est mis à disposition de l'utilisateur en tant que titulaire d'une licence et lui est concédé pour être utilisé (licence), il ne lui est pas vendu. L'utilisateur reçoit le droit exclusif et non cessible d'utiliser FRONIUS Central User Management dans le respect des Conditions d'utilisation. Tous les autres droits sur FRONIUS Central User Management sont réservés au concédant.

6.2 Licence logicielle de Central User Management

Avec la licence logicielle FRONIUS Central User Management, une instance du logiciel de base pour la gestion centralisée des utilisateurs et des rôles pour les systèmes de soudage TPS/i et/ou les installations WeldCube Premium est fournie pour une installation sur un appareil (physique ou virtuel) avec 20 licences Client Access.

### 6.3 Forfait annuel (abonnement de maintenance) pour la maintenance du logiciel

Le forfait annuel pour la maintenance du logiciel couvre l'ensemble des coûts relatifs aux mises à jour de la licence logicielle Central User Management. L'abonnement au logiciel donne en outre accès à l'interface de programmation Web de Central User Management.

En cas de non-paiement des forfaits annuels, aucune des mises à jour citées ne sera mise à disposition et l'interface de programmation ne pourra pas être utilisée. FRONIUS facturera automatiquement au Client le montant annuel tant que le Client n'aura pas donné de préavis écrit dans un délai de 6 semaines avant la date de facturation.

Le forfait annuel est destiné exclusivement à un usage local.

### 6.4 Autres licences Client Access

En présence de plus de 20 systèmes de soudage, d'autres licences Client Access sont nécessaires en complément de la licence logicielle et sont installées pour chaque système supplémentaire devant être raccordé à FRONIUS Central User Management. La facturation pour chaque licence Client Access supplémentaire a lieu une seule fois.

### 6.5 Prestations de service et d'assistance

FRONIUS propose des prestations de service et d'assistance complémentaires pour la mise en service, la formation et le support après-vente.

### 6.6 D'autres modèles de licence et options de facturations sont disponibles.

## 7 RESTRICTIONS

### 7.1 Sous réserve d'autres droits de FRONIUS, l'utilisateur n'est pas autorisé :

- 7.1.1 à utiliser des équipements, des particularités, des propriétés, des fonctionnalités et des caractéristiques de FRONIUS Central User Management d'une autre façon que celle prévue dans les présentes Conditions d'utilisation ;
- 7.1.2 à publier, dupliquer, cloner, copier ou à reproduire, louer, donner en leasing, prêter ou transmettre ou céder de toute autre façon FRONIUS Central User Management – ceci ne s'applique pas à la création d'une copie de sauvegarde autorisée ;
- 7.1.3 à réaliser, provoquer ou tolérer le contournement de restrictions ou de limitations techniques de FRONIUS Central User Management ;
- 7.1.4 à essayer, provoquer ou tolérer la décompilation, le désassemblage ou toute autre forme d'utilisation non autorisée du code source de FRONIUS Central User Management – sous réserve des exceptions légales ;
- 7.1.5 à procéder à une reconstruction ou une refonte de FRONIUS Central User Management (rétro-ingénierie) ;

7.1.6 à exploiter des équipements, des particularités, des propriétés, des fonctionnalités et des caractéristiques de FRONIUS Central User Management basés sur Internet afin de créer un accès non autorisé à des données, des comptes clients (Accounts) ou des réseaux ou à les exploiter de toute autre manière ; et

7.1.7 à utiliser FRONIUS Central User Management de toute autre façon que celle indiquée explicitement dans les présentes Conditions d'utilisation.

## **8 PROTECTION DES DONNEES**

Notre politique de confidentialité est consultable à tout moment sur <http://www.fronius.com> et est téléchargeable au format PDF. La politique de confidentialité fait partie intégrante des présentes Conditions d'utilisation.

Grâce à une configuration et à une utilisation correspondante de FRONIUS Central User Management, le Client peut, dans certaines circonstances, tirer des conclusions sur le comportement des utilisateurs individuels de FRONIUS Central User Management avec le logiciel ainsi que sur le comportement des utilisateurs individuels avec les systèmes de soudage. Dans ce contexte, ainsi que dans le cadre général de l'utilisation et de l'application de FRONIUS Central User Management, le respect du RGPD et d'autres directives et lois relatives à la protection des données relève de la seule responsabilité du Client.

Le comportement d'utilisation de FRONIUS Central User Management est en partie enregistré et analysé de façon anonyme à l'aide de logiciels de prestataires tiers. Le consentement du Client à cet enregistrement et à cette analyse est accordé lorsqu'il accepte les conditions d'utilisation en installant et en utilisant les sources de courant ainsi que le logiciel.

FRONIUS s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations acquises sur les secrets commerciaux du Client dans le cadre de ce contrat et ou des interventions de service sur site/à distance.

## **9 CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE RELATIVE AUX LOGICIELS BETA POUR FRONIUS CENTRAL USER MANAGEMENT**

9.1 Un logiciel bêta est une version inachevée d'un logiciel. Le logiciel bêta est encore en phase de test et de développement, et n'a pas été testé de façon définitive. Par conséquent, il peut encore comporter de nombreuses erreurs et/ou des bugs importants.

9.2 Le logiciel bêta est uniquement mis à votre disposition (à titre d'utilisateur ou de client) à votre demande explicite.

- 9.3 En cas d'incertitudes dans le cadre de l'utilisation du logiciel bêta, notamment en ce qui concerne les risques caractéristiques des contrats portant sur les logiciels bêta, vous êtes tenu de prendre contact avec FRONIUS avant la première utilisation ou de ne pas utiliser le programme. En téléchargeant ou en utilisant le logiciel bêta de toute autre façon, vous confirmez que vous êtes pleinement conscient des risques (caractéristiques de ce type de contrat) et les acceptez. Dans le même temps, vous déclarez explicitement que la présente **exclusion de responsabilité pour le logiciel bêta** ainsi que nos **Conditions générales de livraison et de paiement** – également consultable à l'adresse <http://www.fronius.com> – font partie intégrante du contrat entre vous et FRONIUS.
- 9.4 Le logiciel bêta est mis à votre disposition en l'état actuel pour une utilisation exclusivement avec les produits FRONIUS. Sauf accord contraire explicite convenu par écrit, il n'en résulte aucun droit vis-à-vis de FRONIUS ni aucune obligation pour FRONIUS. Il n'en résulte notamment aucune obligation de poursuite du développement (mises à jour, etc.), d'analyse des erreurs et de correction du logiciel bêta ainsi qu'aucune obligation de livraison d'autres logiciels (bêta).
- 9.5 FRONIUS décline par la présente toute forme de responsabilité et garantie quant au logiciel bêta mis à disposition. Pour les dommages de quelque nature que ce soit, nous sommes responsables de façon illimitée uniquement dans la mesure où vous pouvez apporter la preuve irréfutable que nous avons causé ce dommage intentionnellement ou par négligence grave. Dans de tels cas, notre responsabilité est limitée de façon globale au montant contractuel de l'appareil FRONIUS sur lequel le logiciel bêta a été utilisé. En cas de négligence légère, notre responsabilité se limite exclusivement aux dommages corporels dans le cadre des prescriptions légales obligatoires. La responsabilité expire 6 mois après que vous ayez eu connaissance du dommage et de son auteur.
- 9.6 L'exclusion de responsabilité concerne également la perte de bénéfice, les dommages indirects, les interruptions d'activité, la perte d'intérêts et d'économies, la perte d'informations, de données, de programmes ainsi que leur restauration, les préjudices résultant de malwares (virus, etc.), toute sorte de dommages consécutifs et financiers ainsi que les autres préjudices ou dommages survenant dans le cadre de l'utilisation du logiciel bêta par l'utilisateur ou par des tiers. Vous ne pouvez pas non plus faire valoir une réclamation à notre encontre lorsque l'appareil utilisé avec le logiciel bêta ne peut plus être utilisé ou lorsque vous avez déjà informé FRONIUS au préalable d'un éventuel préjudice ou dommage.
- 9.7 Si vous n'êtes pas la personne qui utilise effectivement le logiciel bêta, vous êtes tenu de communiquer et de mettre à disposition ces informations ou ce document à l'utilisateur du logiciel bêta.

## **10 EXCLUSION DE RESPONSABILITE GENERALE ET INFORMATIONS SUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

- 10.1 Les informations mises à disposition dans notre logiciel sont contrôlées minutieusement et sont régulièrement mises à jour. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que toutes les informations soient toujours complètes et exemptes d'erreur, et nous déclinons toute responsabilité à l'égard de ces informations.

- 10.2 Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des liens vers d'autres sites Internet, vers lesquels les internautes sont renvoyés directement ou indirectement. Toutes les informations peuvent être modifiées, complétées ou supprimées sans notification préalable.
- 10.3 L'ensemble des droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, de marque, de modèle, de brevet, de modèles d'utilité ainsi que les autres savoir-faire tels que, notamment, les inventions non protégées, les expériences commerciales, les secrets commerciaux et analogues – quel que soit le moment auquel ils sont divulgués à l'utilisateur – sont notre propriété exclusive ou la propriété exclusive de nos concédants. L'utilisateur se voit octroyer le droit d'utiliser le logiciel exclusivement à des fins propres dans la limite du nombre de licences acquises. Le présent contrat permet uniquement d'acquérir une licence d'utilisation. Toute diffusion par l'utilisateur est exclue conformément à la loi sur le droit
- 10.4 La reproduction des Instructions de service par l'utilisateur n'est pas autorisée. Les contenus accessibles (notamment les textes et les images, etc.) ne peuvent pas être copiés, diffusés, liés ou rendus accessibles au public de toute autre façon sans notre consentement, même partiellement ou sous une forme révisée.
- 10.5 FRONIUS ne garantit pas que la solution logicielle sous licence répond aux exigences du Client ni qu'elle fonctionnera sans erreur et sans interruption. Le risque de non-satisfaction en termes de qualité, de performances et de précision incombe au Client.
- 10.6 FRONIUS décline toute responsabilité pour les erreurs résultant d'une mauvaise utilisation du logiciel. Les problèmes de performance résultant de l'intégration avec d'autres systèmes, programmes, applications ou bases de données ou de versions modifiées du logiciel, d'accidents, de négligence ou de toute autre cause au-delà de l'utilisation normale relèvent de la responsabilité du Client.
- 10.7 Lors de l'utilisation du service « Digital Solution Remote Support » (accès à distance), il convient de prendre également en compte les points suivants :
- / Le Client est tenu de veiller lui-même à la sécurisation appropriée des données avant l'intervention à distance.
  - / Le Client s'engage à prendre des mesures de protection adaptées, correspondant à l'état actuel de la technique, afin d'empêcher une contamination des données par des virus informatiques ou phénomènes similaires conduisant à une neutralisation des données.
  - / Le Client est tenu d'indiquer aux collaborateurs autorisés et chargés de l'accès au réseau, le moment opportun pour activer l'accès. FRONIUS ne peut être tenu responsable si un accès à distance est donné par un collaborateur non autorisé du Client, ou dans le cas où, pour une erreur pour laquelle le Client ne souhaite pas d'intervention à distance, celle-ci est malgré tout validée et exécutée. Les coûts y afférents devront être payés par le Client.
  - / Lors de la demande d'accès à distance ou de sa validation, le Client est tenu de s'assurer que la personne autorisée à intervenir à distance est un collaborateur FRONIUS autorisé.

- / Dans le cadre des travaux à exécuter, le Client donne expressément son accord, par la demande d'accès à distance et/ou sa validation, pour que FRONIUS puisse accéder aux données du Client de l'/des application(s) logicielle(s) concernée(s), nécessaires pour exécuter les travaux. FRONIUS n'exercera les droits d'accès accordés que dans les limites absolument nécessaires à la réalisation de l'intervention à distance. Les informations recueillies dans ce cadre seront traitées de manière confidentielle.
- / **Obligation de collaboration** : Pour permettre une assistance à distance fluide et efficace, le Client s'engage à collaborer activement au déroulement de l'assistance.
- / La responsabilité de FRONIUS est limitée à la période comprise entre l'accès aux données et l'interruption de la connexion, et se limite aux cas de faute volontaire et grossière, la preuve devant être apportée par le Client. La responsabilité est exclue pour négligence légère, pour l'indemnisation de dommages consécutifs, de perte de bénéfices, pour les agissements des personnes mandatées par ses soins ainsi que pour les dommages liés à des prétentions de tiers vis-à-vis du Client.
- / FRONIUS ne peut être tenu responsable des dommages imputables aux manipulations de tiers ou à des cas de force majeure.

## **11 CHOIX DE LA LOI APPLICABLE ET RESOLUTION DES LITIGES, TRIBUNAL COMPETENT**

11.1 L'ensemble des relations juridiques entre nous et l'utilisateur en qualité d'entrepreneur ou de consommateur sont soumises au droit autrichien, à l'exclusion du droit sur les conflits de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

11.2 Les juridictions générales et de consommation s'appliquent à l'utilisateur en tant que consommateur. Le tribunal compétent pour les utilisateurs professionnels est Wels, Autriche.

## **12 CLAUSE DE SAUVEGARDE**

12.1 Si des dispositions individuelles s'avéraient caduques ou inapplicables ou si elles le devenaient après la fin du contrat, les autres dispositions resteraient applicables.

12.2 La disposition caduque doit être remplacée par une autre disposition correspondant à l'objectif économique du contrat.